

L'autocueillette de la pomme

Règles
à respecter
en contexte de
la COVID-19

1

Aucun symptôme

Aucun visiteur ayant des symptômes, étant en attente d'un résultat de dépistage ou ayant côtoyé une personne en attente d'un résultat ou ayant eu un résultat positif à la COVID-19 ne peut venir sur le site.

2

Laver ses mains

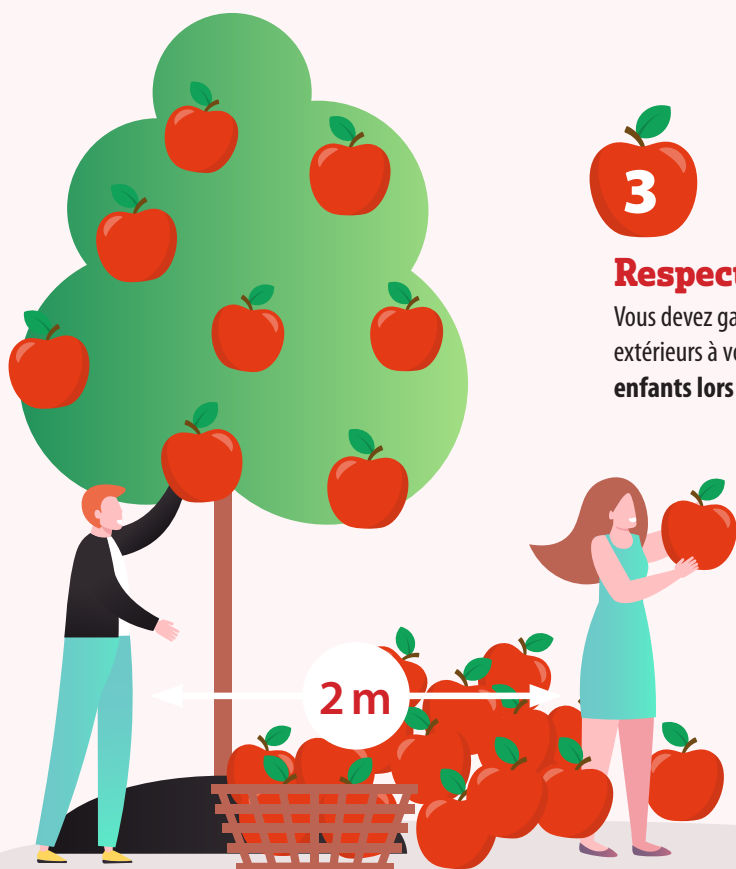
Le lavage ou la désinfection des mains est obligatoire avant la cueillette, après la cueillette et/ou lorsque des affiches l'indiquent sur le site.



3

Respecter la distanciation sociale de 2 mètres

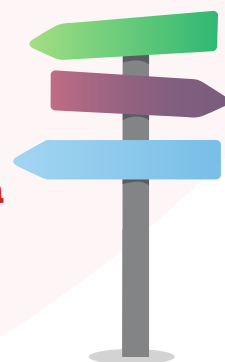
Vous devez garder deux mètres de distance en tout temps avec les autres visiteurs extérieurs à votre cellule familiale. La distanciation s'applique également à vos enfants lors de la cueillette.



4

Respecter la zone de cueillette et les indications de circulation

La zone de cueillette vous sera indiquée par un employé. Suivez les affiches pour les indications de circulation.



5

Ne pas consommer des pommes ou toute autre nourriture dans le verger lors de la cueillette

Soyez patient ! Il faut éviter le contact main-bouche lors de la cueillette. Vous devez attendre d'être dans une aire de repas ou à la maison pour manger les pommes.



Bonne cueillette !



LES PRODUCTEURS DE
POMMES DU QUÉBEC